



Regroupement des propriétaires du lac Clair
Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle
Centre communautaire et récréatif Lucien Borne, salle 305
100 Chemin Sainte-Foy, Québec
Le lundi 16 juin 2008, de 19h00 à 22h00

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du comité de gestion.

Présentation des membres du comité de gestion suivi de celle de tous les membres présents.

2. Acceptation de l'ordre du jour.

Certains participants demandent d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Sécurité de la route le long de la Rivière Noire
- Protection des aspects visuels autour du lac
- Utilisation des VTT sur le chemin d'accès
- Validation du cadre légal de l'Association
- État du site des vidanges
- Niveau de l'eau du lac

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 2007 et suivi.

Benoit Cyr propose l'acceptation du procès verbal du 27 février 2007. Secondé par Lise Cardinal.

4. État de la situation du projet d'acquisition de terrains non riverains par l'organisme Conservation Nature Canada.

Jean Boudreault (JB) explique aux membres que :

- i. Les dons ont été encaissés et déposés en fiducie par l'organisme Conservation Nature Canada (CNC)
- ii. Un dépôt de 50 000 \$ était prévu le 30 juin 2008 et la transaction finale avec la société était prévue le 30 octobre 2008 prochain.
- iii. Le processus afin de compléter le financement est très long. Étant donné que ce dernier n'est pas encore assuré, il propose aux membres de ne pas faire le dépôt prévu le 30 juin et de négocier avec la Société de nouveaux termes.

Un participant demande si la société peut changer d'idée concernant ce projet d'acquisition des terrains par CNC ? JB répond que le projet est déjà bien attaché et que le temps nécessaire pour des transactions de ce type est de 3 à 5 ans. De plus, la compagnie Abitibi Bowater (AB) pourrait être intéressée à s'impliquer dans le projet en cédant des terrains dans le bassin versant du lac, augmentant ainsi la superficie de terrain à être achetée par CNC.

Un autre participant demande le prix de la transaction? Le prix est de 600 000 \$, pour une superficie d'environ 600 000 mètres carrés. Jean précise que la société a inclus des terrains supplémentaires dans l'offre d'achat et qu'il espère clore la transaction cet automne.

Un participant demande quel est le nombre de propriétaires ayant contribué à l'achat des terrains et qui fera la gestion des aires protégées ? Réponse : environ 70% des propriétaires ont contribué à la mise de fond pour l'achat des terrains à ce jour et la levée de fonds n'est pas terminée. Au niveau de la gestion, CNC va confier celle-ci au Regroupement à partir d'un plan de gestion à être élaboré avec elle. Serge Olivier (SO) précise que l'achat des terrains ne donnera pas l'accès au public.

On demande qui sont les administrateurs du Regroupement de Protection du Lac Clair inc, incorporé pour l'obtention du financement et la gestion prévue des aires protégées. Un des représentants explique qu'il s'agit d'un OSBL et que les administrateurs fondateurs sont Jean Boudreault, Serge Olivier et Jacques Cossette et que la firme d'avocats BCF s'est occupé de rédiger la charte.

JB demande à l'assemblée son appui dans l'approche proposée pour le dépôt et la suite des négociations. Tous sont d'accord et aucune objection n'est soulevée dans la salle.

5. Bilan de l'exercice de pêche (captures/recaptures) effectué en 2007.

JB invite le biologiste Frédéric Lévesque à venir présenter les conclusions de l'exercice de caractérisation de la truite au Lac Clair organisé le 30 et 31 mai 2007. Les objectifs recherchés par cette activité étaient de :

- déterminer l'importance des populations de poissons et obtenir des données sur la ou les espèces;
- sensibiliser les propriétaires sur la protection de l'omble de fontaine.

Le bilan de cette activité de pêche est le suivant :

- ✓ 125 à 135 truites marquées et retournées à l'eau le samedi. La pêche du dimanche a permis de déterminer que la longueur des truites varie entre 8 à 13 pouces avec un âge moyen est de 3 à 5 ans. Les longueurs de truite varient de :
 - 8 à 10 pouces pour les truites de 3 ans;
 - 10 à 12 pour celles de 4 ans ;
 - plus grand que 12 pouces pour celles de 5 ans et plus. Quelques exceptions avec des truites de 6 ans.
 - et que l'ombre de fontaine semble être la population dominante dans le lac.
- ✓ La population de truite du lac Clair est assez vieille et peu dérangée par les catastrophes naturelles.
- ✓ Au niveau écologique, la transparence de l'eau influence l'apparence des truites (ce qui fait dire à plusieurs qu'elle ressemble à l'omble arctique) et l'eau très oxygénée du lac assure un bon taux de reproduction naturelle.
- ✓ Actuellement, il y a un équilibre naturel dans le lac. Comme l'arrivage de jeunes truites est abondant à chaque été, elles pourraient prendre rapidement la place des plus vieilles si la pression de pêche était trop grande sur ces dernières.
- ✓ Les propriétaires devront prendre une décision dans la façon de gérer la population de truite du Lac Clair dépendant du type d'équilibre recherché. Autrement dit et peu importe s'il y a plus de deux types de truite dans le lac, la taille des poissons sera réduite si on récolte trop d'individus âgés, donc plus gros.
- ✓ Afin de définir l'équilibre recherché, il vaudrait mieux connaître la population actuelle de truite du lac.

Comme le projet d'acquisition de terrains non riverains est conditionnel à ce que l'on puisse démontrer qu'il y a existence d'omble chevalier, JB propose une pêche expérimentale (avec filet) afin de déterminer si l'omble chevalier se trouve présent au lac et parallèlement, de mieux connaître la population de poissons vivants dans le lac dans le but de développer un plan de gestion de la pêche.

La pêche au filet inquiète certains propriétaires présents dans la salle. L'expert précise que la situation au Lac Clair est une belle situation et ne causera pas de dommage significatif. SO précise que les prises annuelles sont d'environ 2000 à 3000 truites au lac. On demande si la limite annuelle de 100 truites pouvait être ramenée à 75 étant donné cette pêche expérimentale aux filets.

JB indique qu'il aimerait attendre les conclusions de l'exercice de cet été avant de réduire le nombre de prise. De plus, la saison de pêche est déjà terminée pour certains ou presque.

6. Présentation des états financiers de l'Association des propriétaires du lac Clair.

SO présente à l'assemblée les résultats financiers estimatifs de la dernière année se terminant le 31 mars 2008. Comme pour les années antérieures, la Société a versé une subvention afin de couvrir les pertes. Donc, aucun déficit accumulé.

En réponses aux questions, SO précise que les frais de camion sont ceux du gardien et qu'il ne sait pas quand les gestionnaires de la Société se retireront de l'administration au lac. SO indique qu'il est impossible de savoir présentement si la Société va assumer les déficits d'opérations après le 31 mars 2009.

On demande le nombre de terrains encore à vendre par la Société une fois le projet d'acquisition réalisé ? Il leur restera les terrains sur la montagne plus 2 à St-Alban, situés à l'entrée du lac avant la grande cote.

Un des propriétaires est inquiet du processus d'appel d'offre en cours pour le renouvellement du contrat de déneigement. Il est satisfait du travail exécuté par le contractant actuel et invite l'Association à être prudente si elle se tourne vers un nouveau fournisseur. JB réplique que les soumissions seront reçues cet automne et qu'il prend note de la remarque.

7. Suivi des modifications aux règlements.

L'Association a proposé à la Société l'ajout de deux nouveaux règlements :

- Interdiction d'éclairage dans la zone du 20 mètres sur le bord de l'eau;
- Interdiction de louer les résidences.

Le premier règlement a été accepté par Claude Descoteaux. Pour le 2^e, pas de réponse claire. Il a été cependant accepté par la municipalité de St-Alban. St-Christine d'Auvergne évalue la possibilité de l'inclure dans ses règlements municipaux. (Voir item 11)

8. Installation d'une barrière électronique à l'entrée.

Les propriétaires ont voté en faveur de l'installation d'une barrière automatique à l'entrée du lac en 2005. Son coût est partiellement couvert par une contribution de la Société de 6 000\$. Le coût estimé varie entre 12 à 15 K \$. La logistique d'opération reste à déterminer et les services d'urgence seront informés par la suite.

À cet effet, il est demandé au Regroupement de vérifier auprès des services d'urgence desservant les résidents du lac le mode d'opération actuel en cas d'urgences.

9. Produits sans phosphates.

R. Deschênes présente les produits nettoyant disponibles sur le marché. Il suggère le Bio-vert pour le lavage de linge et qu'il est plus difficile de trouver des shampoings. François Bergeron invite les gens à visiter les boutiques vendant des équipements de camping (Atmosphère et/ou Mountain Coop ou les centres d'aliments naturels) pour s'acheter le shampoing et autres savons sans phosphate.

Louis Faille propose à l'assemblée de consulter sur la table à l'avant le magasin « Maison du 21^e siècle » qui donne de nombreux trucs afin de respecter l'environnement.

10. Élection des représentants des propriétaires sur le Comité de gestion du Regroupement des propriétaires.

JB indique que le comité actuel est prêt à poursuivre une autre année. Cependant, le comité est à la recherche d'experts légaux et de nouveaux représentants qui pourraient contribuer au comité en place. Mme Annie Rousseau, avocate, offre sa candidature afin de se joindre au comité comme conseillère.

On demande si le comité prépare des PV lors de ses rencontres de travail? SO répond que le comité suit ses activités à l'aide d'un tableau de bord et que les PV ne sont préparés que lors des rencontres avec la Société et les assemblées générales.

11. Suivi de la transposition des règlements du lac Clair à l'échelle municipale.

Suite aux rencontres avec les deux municipalités en 2006, St-Alban (S-A) a accepté d'inclure dans ses propres règlements municipaux quelques règlements du lac en matière de protection de l'environnement et quelques autres dont l'interdit de location du chalet, de SPA, de piscines, de gazon. À Sainte-Christine (S-C), le conseil accepte sensiblement les mêmes règlements mais faudra faire un suivi avec eux.

On questionne la non-rétroactivité dans l'application des règlements par les deux municipalités. Il y a un danger de tolérer les infractions déjà identifiées autour du lac. Notre gardien est déjà au courant de ces dérogations et il ne faut en aucun moment faire croire aux propriétaires qu'une certaine absolue leur est accordée. On demande de s'assurer que les fautifs ne seront pas protégés par cette transposition et que des actions soient prises pour corriger la situation.

Il est proposé de former un comité d'accueil des nouveaux propriétaires de chalets et/ou terrains. Mme Louise Richard est prête à former un comité d'accueil afin de sensibiliser les nouveaux propriétaires des enjeux environnementaux au lac.

12. Autres sujets

Au niveau de la rivière Noire, on aimerait qu'une rampe de sécurité soit ajoutée le long de la route. Le comité explique qu'il serait difficile de répondre à cette demande étant donné que nous n'avons qu'un droit d'accès sur cette portion de la route.

On demande s'il serait possible d'élaborer une liste de conseils et suggestions aux propriétaires afin de préserver l'aspect visuel naturel du lac. En particulier, la protection de la bande de 20 mètres en façade.

JB est d'accord avec la suggestion. On pourrait utiliser notre site internet (www.lacclair.org) pour les diffuser. Il ajoute qu'un programme de la CAPSA a permis au printemps de distribuer 150 arbres et que l'exercice se répétera au cours des prochaines années. Un outil afin d'encourager les propriétaires à reboiser à peu de frais la bande riveraine. Le comité d'accueil pourrait visiter chaque propriétaire et leur faire des suggestions. (À suivre)

Au niveau des VTT, on demande s'il existe un règlement pour limiter la circulation de ces véhicules et surtout le bruit en résultant ?

Il n'y a pas de règlement. Seulement un code de conduite suggéré aux propriétaires de VTT limitant la vitesse à 20 km/heure. Si la situation devait se dégrader, il faudrait revenir sur le sujet.

Pour le site sanitaire, RD explique qu'il a contacté la municipalité de Ste-Christine et qu'un employé doit venir afin de réparer et/ou remplacer les conteneurs à vidange. Une surcharge de travail empêche une réponse rapide de Ste-Christine. Au niveau de ce site, les municipalités sont responsables de venir le nettoyer en alternance au moins une fois par semaine.

On s'inquiète du **niveau d'eau élevé du lac** qui cause de l'érosion importante et le déracinement de beaux arbres. L'eau qui coule en été sous le barrage influence directement le niveau de l'eau du lac. Si le niveau descend trop, les berges s'assèchent et deviennent friables, favorisant ainsi l'érosion des berges. À cet effet, JB va redemander un suivi auprès de la Société pour valider quelles actions immédiates pourraient être entreprises sachant que le barrage est classé à forte contenance. Le lac, selon certains dans la salle, est au moins 18 pouces plus haut que la hauteur habituelle.

Le problème serait causé, entre autres, par le calfeutrage de la grille par divers débris flottant sur l'eau du lac et présente à la porte d'évacuation du barrage. Des mesures correctives ont été suggérées et un propriétaire se charge avec le gardien de les mettre en place.

13. Levée de l'assemblée.

Rédigé par François Bergeron.